

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

Quel mouvement exceptionnel que ce mouvement 2019 !

Exceptionnel quant à la maltraitance engendrée par les décisions de notre ministère, droit dans ses bottes, qui a imposé des procédures nouvelles, à marche forcée, procédures impréparées qui ont conduit à un pilotage à vue et à un retard inédit sur le calendrier prévisionnel.

Vœu large obligatoire, affectation à titre définitif sur un poste non précisément défini, modalités de prise en compte des priorités légales ...Les modifications issues de la note de service mobilité de ce mouvement 2019 sont nombreuses et inadaptées aux personnels du 1^{er} degré. Comment garder confiance dans les choix du ministère ? Bien plus que des injonctions et au-delà des discours, les professionnels que sont les enseignants des écoles attendent une gestion qui prenne en compte leurs aspirations et leurs besoins.

Pour le SE-Unsa, les opérations de mouvement cette année ne garantissent ni une meilleure satisfaction des aspirations des enseignants, ni une meilleure réponse aux besoins du système. Nous avons d'ailleurs, avec d'autres organisations syndicales, demandé le report de l'application au ministre il y a plusieurs mois. En vain ! Et si le choix ministériel précipité de la refonte des mouvements départementaux met ainsi les personnels enseignants en insécurité, il met les personnels administratifs en difficulté, comme l'a très récemment dénoncé notre fédération, l'Unsa Education. En effet, les bugs informatiques sont nombreux, les dysfonctionnements récurrents. Ceci crée de l'incompréhension quant à la bonne utilisation du serveur par nos collègues, un retard dans la diffusion des résultats qui impacte l'organisation personnelle des enseignants comme la vie interne des écoles et provoque également la nécessité d'un travail accru pour les services administratifs. À ce sujet, une note du directeur de cabinet de notre ministre aux recteurs et aux DASEN a incité à mobiliser les personnels administratifs et techniques le samedi voire le dimanche ceci afin de rendre opérationnel un dispositif qui, conjuguant changement de règles avec changement de système informatique, menace de dysfonctionner à chaque étape de son déploiement. Pour le SE-Unsa, il est inacceptable d'en arriver à de telles situations.

Notre département a été jusqu'à présent efficace, réfléchi et porteur d'équité dans le traitement des opérations de mouvement pour nos collègues tout en garantissant une couverture professionnelle sur l'ensemble de notre territoire. Il est plus que dommage que ces nouvelles modalités imposées et précipitées viennent remettre en question cet équilibre.

Encore une fois, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, nous vous demandons de tenir compte des enjeux individuels et de répondre à une demande forte de la profession et de ses représentants en ne nommant pas des collègues sur des postes qu'ils ne voulaient pas.

Nous, représentants du personnel du SE-UNSA, nous opposons résolument à cette logique comptable et défendons haut et fort le droit des personnels à une mobilité qu'ils choisissent face à une administration centrale qui s'éloigne clairement de l'humain.

Nous replaçons ce qui se passe dans notre ministère à la lumière de la nouvelle loi dite « de modernisation de la fonction publique ». Cette loi est très inquiétante pour tous les fonctionnaires. Elle précarisera les personnels et donc les élèves et le service public d'éducation en ayant recours de manière accrue aux contractuels sans formation contrairement aux titulaires.

Ce projet de loi vide de son sens le paritarisme et acte la disparition des compétences des commissions paritaires à partir de 2020. Dès l'année scolaire prochaine, les représentants du personnel ne pourront donc plus vérifier les opérations de mobilité géographique. Dès 2021, les opérations de promotion, et passages Hors-classe et Classe exceptionnelle, subiront le même sort. Les CAP ne traiteront plus que des recours et des procédures disciplinaires. Le traitement individuel des agents ne se fera plus dans la même transparence, comme c'était le cas jusqu'à présent. Les représentants des personnels ne pourront plus vérifier l'équité du traitement dû à chaque agent. Le recours ne pourra se faire que par des procédures individuelles, contentieuses, hiérarchiques puis administratives. Ces procédures sont lourdes, longues, complexes et donc dissuasives. Les personnels se retrouveront isolés face à leur employeur.

Le temps des phases d'ajustement va succéder à cette phase principale. Le SE-Unsa renouvelle sa demande d'un recueil des souhaits des enseignants concernés et de la tenue de la CAPD avant les congés d'été pour une préparation de rentrée plus sereine pour nos collègues et les écoles. Nous sommes conscients que cela impose aux services de travailler sous pression et dans l'urgence. Nous vous remercions de tout mettre en œuvre pour une affectation avant le 6 juillet.